

DÉCLARATION DE MONTRÉAL POUR UN DÉVELOPPEMENT RESPONSABLE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

APPEL À PROJETS POUR L'ÉQUITÉ, LA DIVERSITÉ ET L'INCLUSION

DESCRIPTION ET OBJECTIFS

[La Déclaration de Montréal pour un développement responsable de l'intelligence artificielle \(IA\)](#) a été publiée en 2018 à l'initiative de l'Université de Montréal (UdeM). Elle est le fruit d'un processus de co-construction impliquant le public, des experts et des acteurs du secteur de l'IA. Les dix principes que la *Déclaration* renferme peuvent être considérés comme les différents points qu'indiquerait une boussole éthique. Ils permettent d'orienter le développement et le déploiement de l'IA vers des finalités moralement et socialement désirables.

Le Vice-rectorat à la planification et à la communication stratégiques de l'UdeM lance un appel à projets pour favoriser la mise en œuvre et l'opérationnalisation des principes de la *Déclaration*. Sur la base [d'un récent rapport](#) faisant état des retombées de la Déclaration depuis 2018, le besoin de développer de tels outils a été souligné par la communauté de l'IA.

Les projets attendus doivent être basés sur la *Déclaration* et favoriser la prise en compte efficace des dimensions d'équité, de diversité et d'inclusion (ÉDI) dans le secteur de l'IA. Ces projets devraient servir au grand public ou aux organisations québécoises et canadiennes. Concrètement, ils devraient les aider à prendre de meilleures décisions en matière de production ou d'adoption de l'IA ou à mieux les préparer à prendre part aux débats sur la place de l'IA dans nos sociétés.

Les projets soumis doivent:

- 1) Porter sur le volet ÉDI de la *Déclaration* (par exemple, ses principes de solidarité, d'équité, d'inclusion de la diversité, ou de développement soutenable). Les projets portant sur les liens entre l'IA et les peuples autochtones, les minorités visibles, les communautés LGBTQIA+ ou les collectivités économiquement défavorisées sont fortement encouragés ;
- 2) Contribuer à l'application concrète, sur le terrain, des principes de la *Déclaration* et en maximiser l'impact ;
- 3) Favoriser la sensibilisation du public et des décideurs et l'augmentation de la littératie générale sur les questions relatives à l'IA et aux enjeux sociétaux relatifs à son développement et son implantation ;

- 4) Soutenir la collaboration et le dialogue entre les acteurs de différentes disciplines scientifiques et entre le milieu de la recherche et la société (les citoyennes et les citoyens, les organismes publics et privés).

Les projets à portée pancanadienne ou internationale seront privilégiés. Ainsi, les projets gagneront à porter sur des sujets propres à plusieurs provinces ou pays (p. ex., l'IA et les peuples autochtones du Québec et d'ailleurs au Canada, ou le déploiement responsable de l'IA dans les gouvernements des Amériques ou la Francophonie) ou prendre la forme de travaux visant à inscrire la *Déclaration* dans le paysage normatif international (p. ex., la *Déclaration* et les Objectifs de développement durable de l'ONU).

Voici quelques exemples de projets possibles (cette liste est non exhaustive et est présentée à titre indicatif seulement) :

- Projet de collecte de données sur la composition démographique (et la présence des membres des groupes visés par l'équité) dans l'écosystème de recherche en IA et de production de l'IA ;
- Projet de production d'un plan d'action pour favoriser la présence des peuples autochtones dans le milieu de l'IA ;
- Production d'un outil pratique d'application de la Déclaration par les PME ou encore les OBNL ;
- Projet faisant appel aux méthodes de co-construction pour actualiser un principe particulier de la *Déclaration*.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

La demande doit être déposée par une chercheuse ou un chercheur principal affilié à l'UdeM. Les autres membres de l'équipe (dont un éventuel co-chercheur principal ou une éventuelle co-chercheuse principale) peuvent être affiliés à d'autres organisations.

ÉVALUATION

Chaque demande sera évaluée selon les critères suivants :

- 1) Pertinence, qualité et faisabilité du projet (rigueur scientifique, méthodologie, réalisme du calendrier) ;
- 2) Prise en compte de la *Déclaration de Montréal* et alignement avec ses volets ÉDI ;
- 3) Caractère collaboratif et transversal du projet ;
- 4) Portée, retombées et impacts attendus du projet ;
- 5) Potentiel de mobilisation et de transfert des connaissances ;
- 6) Formation de personnel hautement qualifié (implication d'étudiantes ou d'étudiants).

Les demandes seront examinées par l'équipe responsable de la *Déclaration de Montréal* et du Vice-rectorat à la planification et à la communication stratégiques.

FINANCEMENT

Le montant total maximal dédié à cet appel à projets est de 30 000\$. Il est possible à une équipe de demander un financement égal ou inférieur à ce montant.

Un ou plusieurs projets pourront être financés, selon le nombre, la qualité et le budget des demandes reçues. On pourrait donc imaginer qu'un projet de 10 000 \$ et un autre de 20 000 \$ soient soutenus, ou qu'un seul projet de 30 000 \$ le soit.

Le Vice-rectorat se réserve la possibilité d'investir moins que les 30 000 \$ prévus ou, encore, d'allouer davantage que demandé à un projet si cela paraît justifié.

DATE LIMITE

Les projets doivent être présentés avant le lundi 13 février 2023, à 23h59 (HAE).

Les résultats du concours devraient être annoncés dans la semaine du 20 février.

PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE

Les pièces à fournir doivent l'être dans un seul document PDF, lequel devra comprendre :

- 1) Une page d'introduction incluant le titre du projet, un résumé (300 mots maximum) et le nom et l'adresse de la chercheuse principale ou du chercheur principal ;
- 2) Une présentation du projet qui tienne compte des objectifs et des critères énumérés ci-dessus, de même qu'une présentation de la démarche de recherche et de l'échéancier prévisionnel de 3 pages maximum (**il est important de noter que les projets devraient pouvoir être complétés en six mois ou moins**).
- 3) Les CV des chercheuses ou des chercheurs principaux et des autres membres de l'équipe (format court, 2 pages maximum par CV).
- 4) Un budget prévisionnel avec une justification des dépenses (2 pages maximum).

La demande doit être déposée par courriel à l'adresse suivante : declaration-iaresponsable@umontreal.ca

POUR TOUTE DEMANDE, JOINDRE :

Antoine Congost, chargé de projet – gouvernance de l'IA
Vice-rectorat à la planification et à la communication stratégiques
antoine.congost@umontreal.ca